



# COSMED

## Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES ENTREPRISES DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Aide à l'export // Règlement cosmétique // Étiquetage aérosols // Méthodes alternatives // Corée du Sud // Salons.

### Aide à l'export pour les PME de la cosmétique : Cosmed partenaire du programme Ubifrance !



« **Export+ Santé Cosmétique** », c'est le nom de la nouvelle aide à l'export mise en œuvre par UBIFRANCE, en partenariat avec Cosmed. L'objectif est d'accompagner les PME de la santé et des cosmétiques dans leurs démarches d'enregistrement de produits dans 5 pays ciblés :

Brésil, Chine, États-Unis, Inde et Russie. Ce

programme permet aux entreprises de bénéficier :

- De conseil et d'un soutien opérationnel par Ubifrance

• D'une avance remboursable pour l'enregistrement des produits équivalente à 50% des coûts liés aux démarches d'enregistrement et de certification auprès des agences locales, et dans la limite de 200 000€. Cette aide devra être remboursée par l'entreprise dans un délai de 18 mois à 3 ans suivant l'enregistrement et sous réserve que le Chiffre d'Affaires réalisé dans le pays visé soit au moins égal à 2 fois le montant de la prestation. **Cosmed, association partenaire de ce programme Ubifrance, peut accompagner votre candidature.** Contactez-nous pour tous renseignements.

[// plus d'infos sur www.ubifrance-events.com](http://www.ubifrance-events.com)



### Amendement du Règlement Cosmétique Européen : 3 annexes modifiées

La Commission Européenne a amendé le 8 août 2014 le règlement (CE) n°1223/2009, modifiant ainsi les annexes III, V et VI. Ce règlement 866/2014 introduit dans les listes positives un conservateur et un filtre anti-UV (nano et non nano) et définit de nouvelles restrictions pour les ammoniums quaternaires. Le présent règlement, paru le 9 août 2014, entrera en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

[// Plus d'infos](#)



### Modification des règles d'étiquetage des générateurs d'aérosols

Le 24 juillet 2014 a été publié le décret n°2014-840 portant sur les modifications des dispositions d'étiquetage applicables aux générateurs d'aérosols. Les principales modifications concernent :

- L'introduction des notions de substance et de mélange conformément au règlement CLP;
- Les mentions obligatoires à apposer sur le générateur d'aérosols quel que soit le contenu;
- Les éléments d'étiquetage conforme au règlement CLP en fonction du contenu.

Le décret est applicable à compter du 27 juillet 2014 pour les générateurs d'aérosols contenant des substances et au 1er juin 2015 pour ceux contenant des mélanges. Ces derniers ne sont pas tenus de faire l'objet d'un nouvel étiquetage conformément à l'article 1er avant le 1er juin 2017.

[// Plus d'infos](#)



## Méthodes alternatives aux tests sur animaux autorisées par l'ECVAM

L'ECVAM (European Union Reference Laboratory for alternatives to animal testing) publie la liste des méthodes alternatives des tests sur les animaux référencées entre 2008 et 2014 :

- Deux nouvelles méthodes d'essai ont été recommandées par l'ECVAM en 2014, l'une dans le domaine de la sensibilisation de la peau et l'autre sur la toxicité aquatique.
- Quatre méthodes d'essai dans les domaines de l'irritation de la peau, de la génotoxicité et de la perturbation endocrinienne ont été modifiées : les avancements des évaluations de la soumission complète, le résultat de l'évaluation complète de la soumission, ou l'état de la validation et de l'acceptation ont changé.

[// Plus d'infos](#)



## Corée du Sud : projet de suppression de conservateurs

Le 29 juillet 2014, le MFDS a publié une proposition d'amendement du Safety Standard for Cosmetics concernant le retrait du phenyl 4-hydroxybenzoic acid et du chloroacetamide de la liste des conservateurs autorisés. Vous pouvez envoyer vos commentaires jusqu'au 26 septembre 2014, à [herbhwan@korea.kr](mailto:herbhwan@korea.kr)

[// Plus d'infos](#)



## Conférences et congrès de la rentrée : à vos agendas !

La rentrée s'annonce particulièrement chargée avec des congrès et salons essentiels aux métiers de la cosmétique. Pour être certain de ne rien manquer, Cosmed publie un agenda annuel des événements internationaux !

**Cosmed confirme également son expertise avec une participation active à de nombreuses conférences :**

- 15-16 octobre // Cosmetic Compliance Summit (Londres) // **Intervention** "Comment les PME sont impactées par le nouveau Règlement Cosmétique?"
- 27 octobre // IFSCC (Paris) // **Intervention** "Comparaison entre la réglementation européenne et les réglementations internationales"
- 28 octobre // LUXPACK (Monaco) // **Intervention** "Les B.P.F dans la Cosmétique, quel impact pour la filière?"

[// Calendrier complet](#)

COSMED - LA CITE DE LA COSMÉTIQUE - 2 RUE ODETTE JASSE - 13015 MARSEILLE - [WWW.COSMED.FR](http://WWW.COSMED.FR)

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - [E.MARQUIER@COSMED.FR](mailto:E.MARQUIER@COSMED.FR)

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES